



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 8 du 16 octobre 2018



### Campagne 2018-2019



Colza p 02

Céréales d'hiver p 11

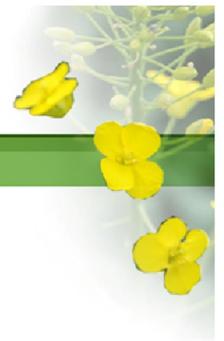
#### A retenir cette semaine :

##### Colza :

- Poursuite du vol de grosses altises, très pénalisant pour les jeunes colzas.
- Intensification des vols de charançons du bourgeon terminal.
- Augmentation de la présence de pucerons verts.
- Localement, observation de dégâts de mouche du chou.

##### Céréales d'hiver :

- Risque élevé en cicadelles.
- Levée hétérogène.
- Pucerons à surveiller.
- Risque limace à évaluer au retour des pluies.

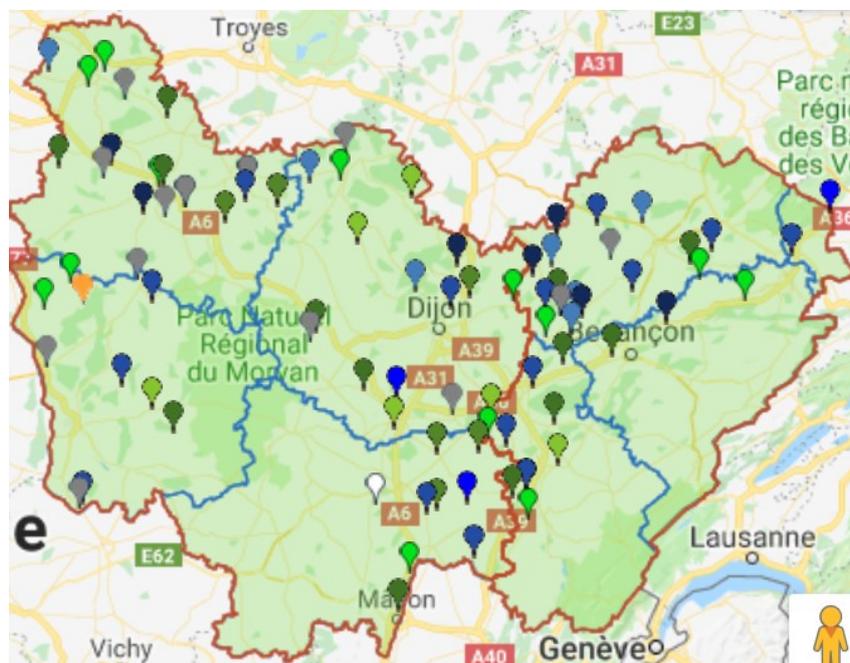


**Réseau 2017-2018**

Le BSV de cette semaine est rédigé à partir de l'observation de **73** parcelles du réseau.

Localisation des parcelles du réseau au 16/10

Chaque point représente une parcelle, quelle que soit la couleur.



**Stades des colzas**

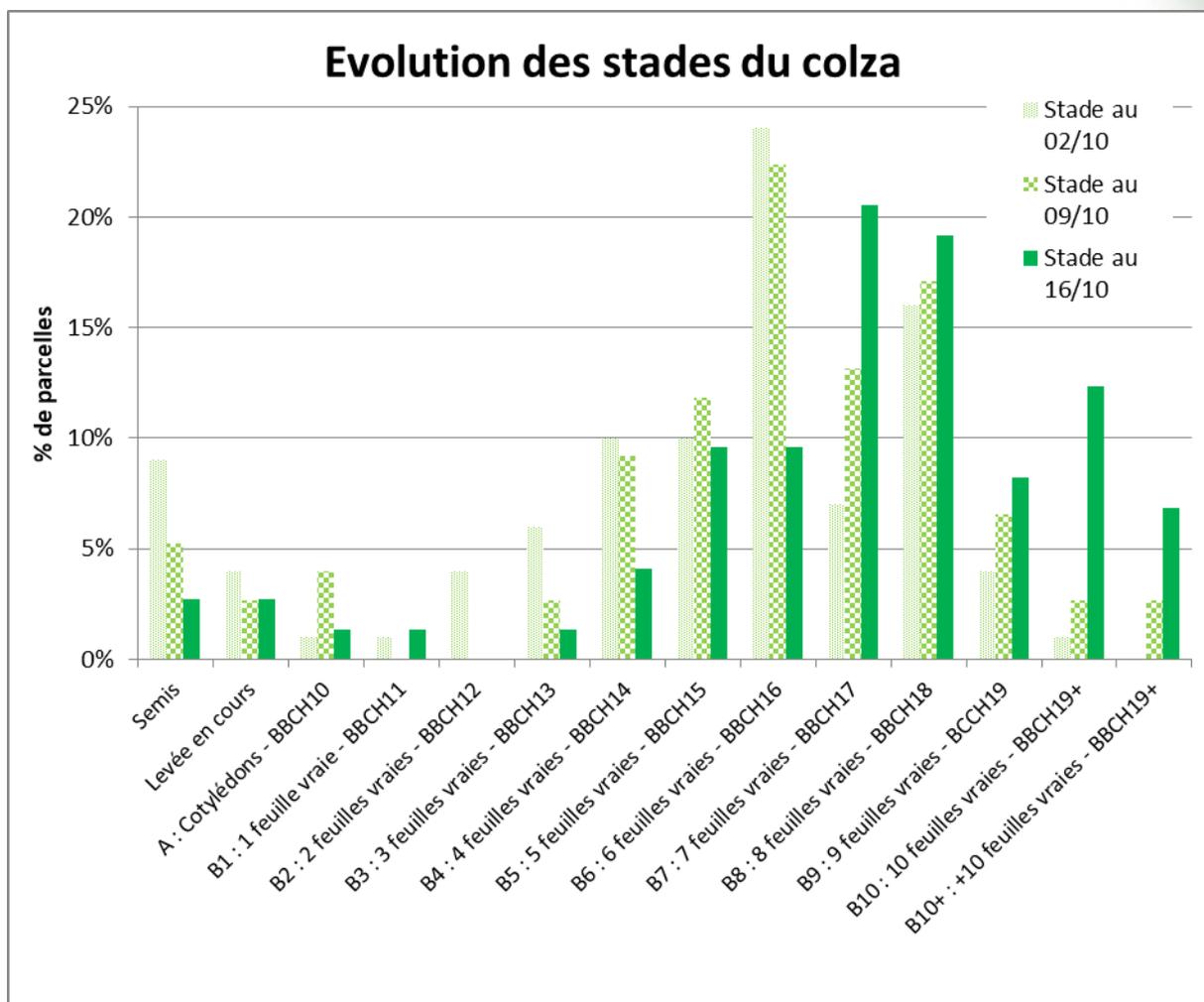
Les situations sont toujours très hétérogènes.

Les colzas les plus avancés ont atteint le stade 10 feuilles (19% des parcelles du réseau).

Dans le même temps, 8% des parcelles ont moins d'1 feuille ou ne sont pas levées. Des questions se posent sur l'avenir des parcelles.

Notre réseau surestime sans doute la situation des colzas : au niveau de la Bourgogne Franche-Comté, plus de la moitié des surfaces de colza ont un avenir incertain (colza non semé, colza semé mais non levé, colza avec faible densité et hétérogène).

Les orages localisés et les différents re-semis entraînent des levées hétérogènes. La variabilité intraparcélaire se confirme, avec des stades pouvant aller de levée à 8 feuilles à l'intérieur d'une même parcelle.

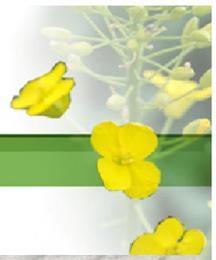


4 parcelles indiquent un début d'élongation (entre 0.5 et 1 cm) : TAILLY (21), VALLEROIS LE BOIS (21), RENEVE (21) et CHILLY LE VIGNOBLE (39).

Les 1<sup>ères</sup> mesures de biomasse ont été réalisées : 800 g/m<sup>2</sup> à DOLLOT (89) – colza à 6 feuilles ; et 200 g/m<sup>2</sup> à MACON (71) – colza à 8 feuilles.



Levée du colza en deux fois  
(E. Bizot, CA89)



## Ravageurs

**Mise en place des pièges** : il est urgent de mettre en place les cuvettes jaunes pour suivre l'évolution des vols de grosses altises et piéger l'arrivée des charançons du bourgeon terminal.

Actuellement, 3 espèces d'insectes à ne pas confondre peuvent être retrouvées dans les cuvettes :

Baris, Charançon du Bourgeon Terminal et Grosses altises (de gauche à droite sur la photo)



Photo : L. Gauthier (CA89)

## Altises d'hiver ou grosses altises ADULTES



Grosse altise adulte



Dégâts d'altise sur jeune colza

Photos : E. Joudelat (CA89)

La grosse altise est principalement active la nuit. Elle occasionne des morsures circulaires, perforantes ou non de quelques millimètres dans les cotylédons et les jeunes feuilles. Attention à ne pas confondre les dégâts avec ceux occasionnés par d'autres insectes ou des limaces.

- **Période de risque** : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles

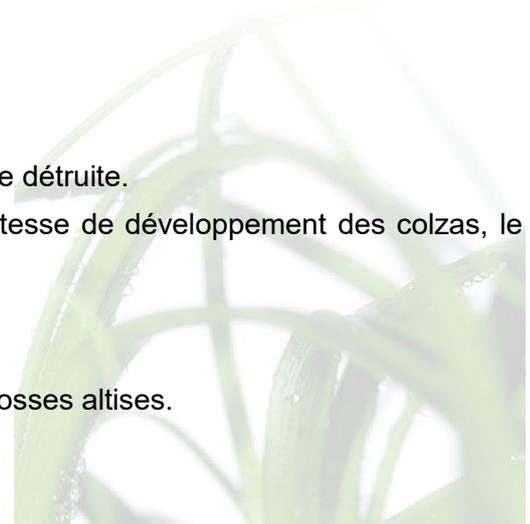
- **Seuil de nuisibilité** :

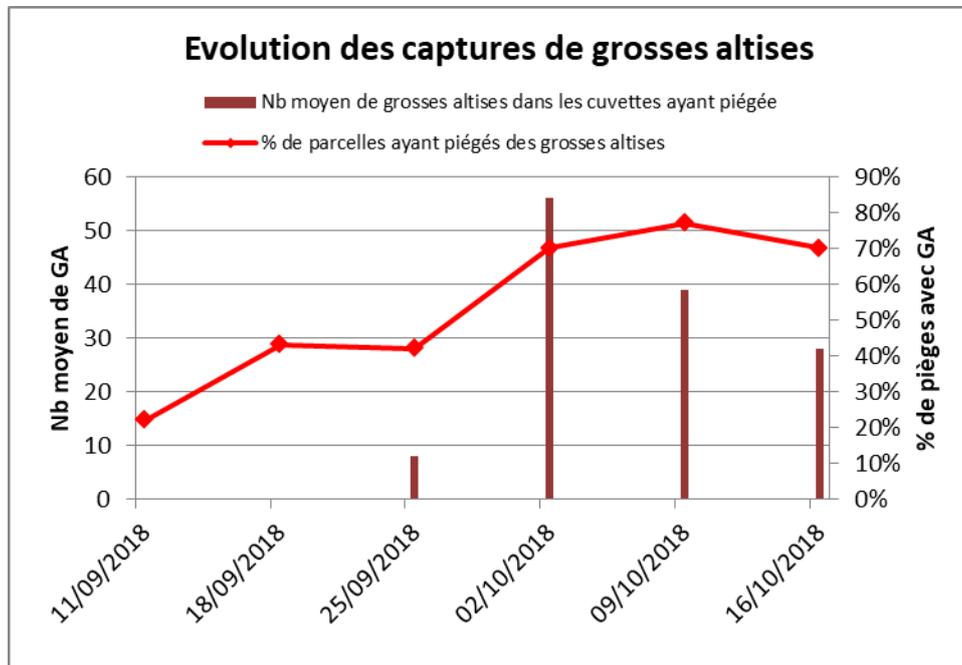
8 pieds sur 10 portant des morsures et 25% de surface végétative détruite.

En cas de levée tardive (après le 1<sup>er</sup> octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.

- **Observations** :

Les conditions climatiques sont toujours favorables au vol des grosses altises.

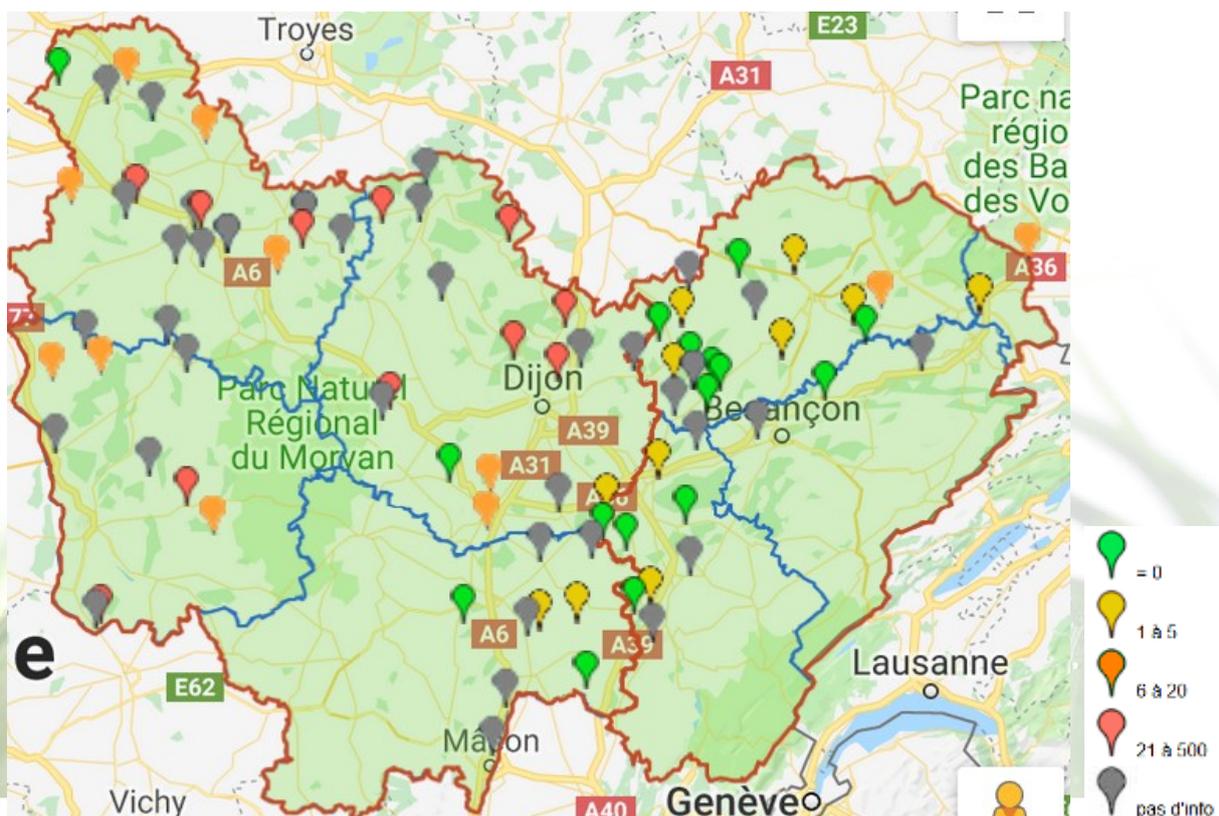




37 des 53 parcelles renseignées (70%) ont piégé des grosses altises dans les cuvettes jaunes à hauteur de 1 à 250 individus (NOYERS (89)).

Les captures les plus importantes ont lieu à proximité de repousses de colzas ou de couverts de crucifères. Le vol est toujours particulièrement important dans l'Yonne, la Côte d'Or et la Nièvre.

Nombre de grosses altises capturés en cuvette entre le 11/10 et le 16/10





10 parcelles indiquent des morsures sur les plantes, avec de 5 à 100% des plantes concernées.

Le seuil de 8 pieds sur 10 est dépassé à SAVIGNY-LES-BEAUNE (21), SALIGNY (89), GY-L'EVEQUE (89), et NOYERS (89). A l'exception de SALIGNY (89), ces parcelles ont plus de 4 feuilles.

Le seuil de 3 pieds sur 10 est dépassé à BUXY (71), PORT-SUR-SAONE (70), LACHAPPELLE-SOUS-ROUGEMONT (90) et COULOUTRE (58). BUXY (71) et COULOUTRE (58) ont moins de 4 feuilles.

8 parcelles indiquent une destruction de la surface foliaire allant de 5 jusqu'à 45% à SALIGNY (89). Le seuil de 25% est aussi dépassé à SAVIGNY LES BEAUNE (21).

Pour les parcelles en cours de levée, les dégâts de grosses altises sont très importants.

### - Analyse du risque :

Le risque est **faible** :

- Pour les colzas de plus de 4 feuilles avec une bonne dynamique de croissance.
- Pour les colzas de plus de 4 feuilles avec une croissance ou une densité faible, s'ils sont dans un secteur avec pas ou peu de captures.



Le risque est **élevé** :

- Pour les colzas en cours de levée et à moins de 4 feuilles,
- Pour les colzas de plus de 4 feuilles avec une croissance ou une densité faible, s'ils sont dans un secteur avec des captures massives.



**Dans tous les cas, surveiller si la biomasse est suffisante pour limiter l'impact des piqûres sur les feuilles.**

Les 1<sup>ères</sup> larves sont observées dans les plantes à MONT ST JEAN (21) et BEIRE LE CHATEL (21).

Il est encore trop tôt pour évaluer le niveau de risque lié aux **larves de grosses altises**.

Les observations pourront être réalisées avec la méthode Berlèse.





Méthode BERLESE pour l'estimation de la pression en larves de grosse altise dans les colzas



Source Terres Inovia

**Mode opératoire :**

- Etape 1 : **prélever au champ** au minimum une vingtaine de plantes (4 \* 5 plantes consécutives),
- Etape 2 : de retour au labo ou au bureau, **nettoyer rapidement les plantes** à l'eau claire,
- Etape 3 : **couper les pivots et le plus gros des limbes** (non touchés) puis rincez encore si besoin les plantes (le nettoyage permet d'éviter les tombées et dépôts de terre dans le récipient et facilite le comptage des larves).
- Etape 4 : **répartir les plantes sur le grillage** qui recouvre les entonnoirs. Le nombre de plantes à positionner sur chaque dispositif dépend de la taille des plantes. Il est important qu'aucun morceau de plantes ne dépasse de la cuvette ou de l'entonnoir au risque d'avoir des larves tombant à côté du dispositif. Les premières larves sont visibles au bout de quelques heures.
- Etape 5 : après dessèchement complet des plantes (8 à 15 jours selon la T°C et la taille des plantes), **compter le nombre de larves tombées dans les récipients**. Les observations peuvent aussi se réaliser au fur-et-à mesure de la manip.

**Charançon du Bourgeon Terminal (CBT)**



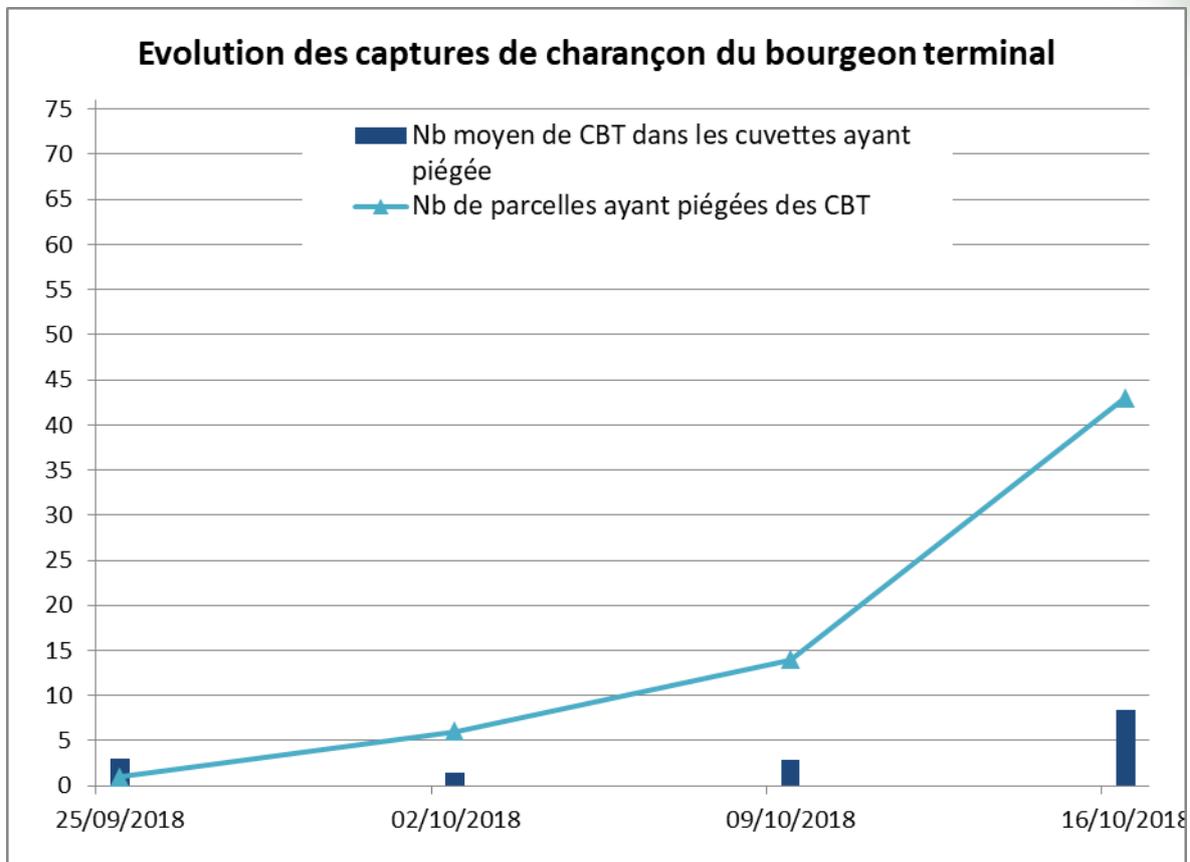
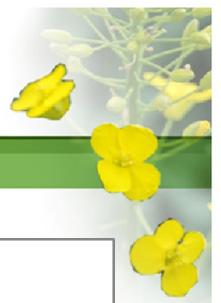
Charançon du bourgeon terminal  
(CA89)

- **Période de risque** : du développement des premières larves jusqu'au décolllement du bourgeon terminal. La lutte contre les larves étant impossible, c'est l'arrivée des adultes qui va déclencher le début de la période de risque. La cuvette jaune (positionnée au-dessus de la végétation) est indispensable pour effectuer ce piégeage. Les vols de CBT peuvent avoir lieu de fin septembre jusqu'à l'entrée de l'hiver.

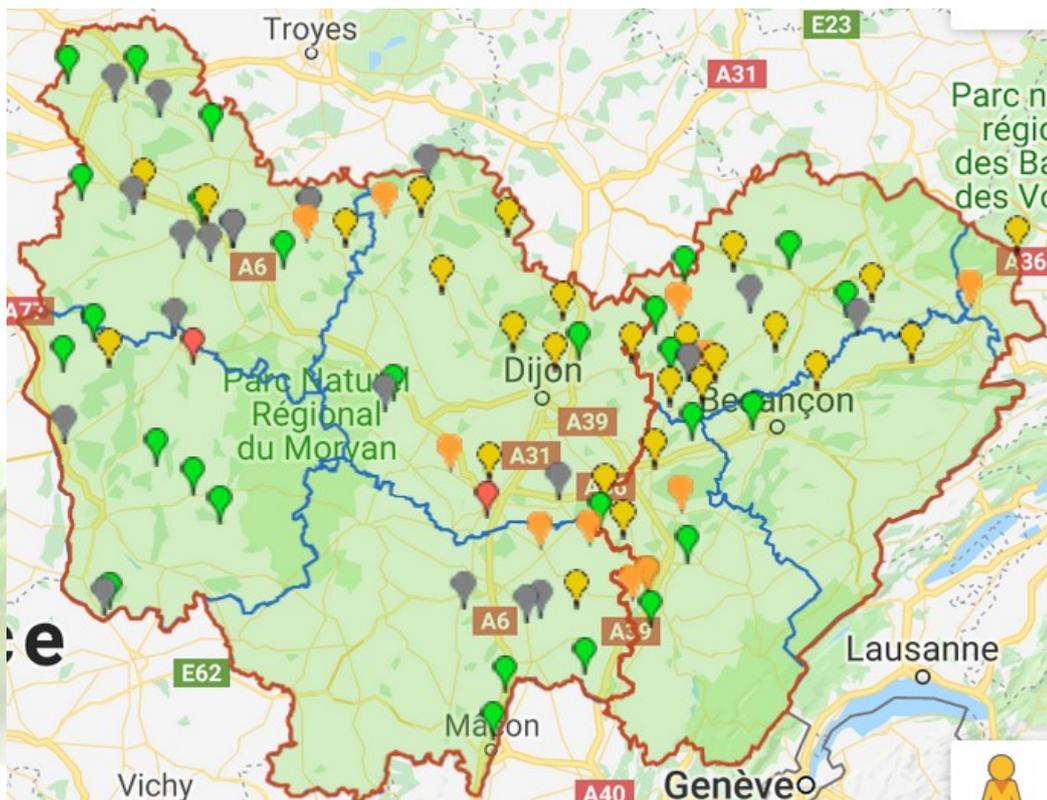
- **Observations** :

Cette semaine, des charançons du bourgeon terminal sont observés dans 43 parcelles, à hauteur de 1 à 140 individus (à TAILLY (21)).

16 femelles CBT ont été disséquées : aucune ne portait des œufs matures.



Nombre de CBT capturés en cuvette entre le 11/09 et le 16/10





Le vol augmente en fin de semaine dernière et se généralise, notamment en Côte d'Or, sur les plateaux de Bourgogne, en Haute Saône, dans le Jura et l'est de la Saône et Loire.

- **Analyse du risque :**

Le risque s'accroît, cependant le pic de vol n'est certainement pas encore atteint. Les femelles ne sont d'ailleurs pas mures.

Dans les secteurs où il n'y a pas eu encore de piégeage ou pour les colzas très développés, le risque est faible. Attendre en maintenant la surveillance.



Dans les secteurs ayant observé les 1ères captures cette semaine et avec moins de 20 CBT, le risque est moyen. A surveiller attentivement. Le risque pourra augmenter cette semaine en fonction des captures à venir.



Dans les secteurs ayant capturé des CBT de manière significative depuis une quinzaine de jours, le risque est élevé.



**Pucerons verts du pêcher (*Myzus persicae*)**



Pucerons verts du pêcher (C. Bachelier, CA89)

Les pucerons verts s'installent sur la face inférieure des feuilles et sur les petites feuilles en formation au centre de la rosette.

- **Période de risque** : jusqu'au stade 6 feuilles (6 semaines de végétation), les pucerons verts sont susceptibles de transmettre des viroses au colza.

- **Seuil de nuisibilité** : présence de pucerons verts sur 2 pieds sur 10.

- **Observations** : la présence de pucerons est en augmentation par rapport à la semaine dernière. 15 parcelles indiquent la présence de pucerons verts, entre 1 et 100% des plantes avec présence. Le seuil de 20% est atteint ou dépassé dans 11 parcelles (toutes à 6 feuilles ou plus).



**- Analyse du risque :**

- Sur les colzas de moins de 6 feuilles : le risque est moyen à élevé.  
Cependant, dans certains secteurs, avec le développement des phénomènes de résistance, il n'y a plus de solution pour gérer le risque en végétation.
- Sur les colzas de plus de 6 feuilles : le risque est faible.



Des **pucerons cendrés** (VALLEROIS LE BOIS (70)) et des **pucerons du navet** (VILLIERS SUR YONNE (58)) sont aussi signalés.

**Mouche du chou**



**Description :**

L'adulte pond au niveau du collet et les larves rongent le pivot en creusant des galeries. Le nombre de génération de mouche dépend des conditions climatiques. Habituellement, les levées les plus précoces sont les plus sensibles.

Larves de mouche du chou  
(A. Fichot, CA58)

**Observation :**

Leur présence est signalée à ROFFEY (89), NOYERS (89), NITRY (89), LA CHARITE SUR LOIRE (58), SAINTE MARIE (25), BRETIGNY (21), ANNOIRE (39) et AUVET ET LA CHAPELOTTE (70).

**Analyse du risque :**

Cette année, vu la chaleur, le nombre de génération augmente et des larves peuvent être observées sur des larves tardifs.

Il n'existe pas de moyen de lutte en végétation.

**Phoma**

Des macules de phoma sont signalées dans 4 parcelles, avec entre 5 et 10% des plantes concernées.



CEREALES D'HIVER

Les semis du moment sont le plus souvent réalisés dans le sec !

Pour les premiers semis d'avant le 4 octobre, les levées sont en cours mais très hétérogènes.

Les céréales lèvent dans les préparations fines, limoneuses, semées profond dans le frais mais ne lèvent pas dans les préparations motteuses, argileuses et complètement desséchées.

Des parcelles ne peuvent pas être préparées pour les semis.

Semis du 1<sup>er</sup> octobre – la levée est hétérogène



26 parcelles ont été observées cette semaine. 14 sont partiellement ou totalement levées.

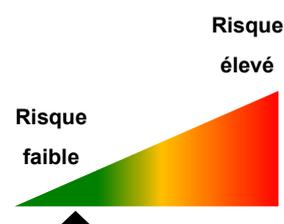
Tableau des observations en nombre de parcelles

	Non levée	1 f	2 f	3 f
Blé	6	4	0	2
Orge	6	5	2	1



## Limaces

Le risque limace est très faible



## Les cicadelles (*Psammotettix alienus*) responsables des symptômes de pieds chétifs

La Cicadelle est de ton beige terreuse, d'une taille de 4 à 5 mm, caractérisée par :

- 5 bandes blanches étroites et 6 bandes beiges larges longitudinales sur le sommet de la tête caractéristiques de l'espèce.
- Des ailes disposées en forme de toit (^)

C'est prioritairement dans les parcelles levées le plus tôt et d'autant plus si la levée est hétérogène, bien exposées (au sud) ou dans les zones abritées, bordées de haies et de bois, que l'observation doit être la plus soutenue.



## Etat des lieux

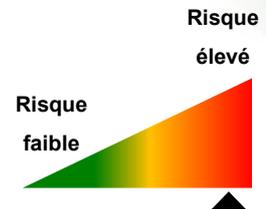
L'état des lieux peut être réalisé en relevant de manière hebdomadaire, dès le début de la levée, un piège jaune englué format A4. Au-delà de 30 captures hebdomadaires enregistrées, le risque devient élevé. En l'absence de piégeage, une observation directe des cicadelles dès l'émergence de la céréale sera alors nécessaire pour évaluer le niveau de risque. Choisir une période ensoleillée, la plus chaude de la journée. Parcourir la parcelle à 5 endroits sur 5 mètres linéaires. Si à chaque endroit cette action fait sauter devant soi au moins 5 cicadelles, le seuil de risque est dépassé. **Surveillez les cicadelles dès le stade pointant de la céréale.**

Sur 12 pièges relevés cette semaine, un seul dépasse le seuil de 30 captures avec 53 à st Aubin.

Sur les autres pièges, le nombre de captures est inférieur à 10.



**Risque actuellement élevé sur les parcelles levées. Surveillez les cicadelles dès le stade pointant de la céréale y compris sur les parcelles partiellement levées.**



**Les pucerons (Rhopalosiphum Padi, Sitobion, Metopolophium...) vecteurs de la jaunisse nanisante**

*Rhopalosiphum padi*, le plus fréquemment observé, est un puceron à forme globuleuse (1,2 à 2,4 mm), qui présente un corps vert foncé avec des taches rougeâtres autour de l'insertion des cornicules. A l'automne, lorsque les conditions sont favorables les pucerons ailés volent et se posent préférentiellement sur les jeunes plantules de céréales. Ils transmettent le virus lors de leurs piqûres alimentaires. L'infestation est d'autant plus importante que le nombre de jours de vols est élevé : les semis précoces sont ainsi toujours plus exposés. Suite à cette contamination primaire de la parcelle, la diffusion de la maladie est assurée par leur descendance : les pucerons aptères (sans ailes) se contaminent en se nourrissant sur des plantes malades puis contaminent d'autres plantes (dissémination par foyer).

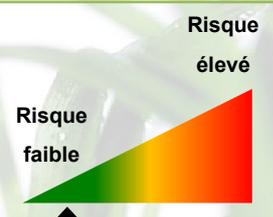


**Etat des lieux**

Dès le début de la levée, un état des lieux est à réaliser par beau temps en parcourant la parcelle. Le seuil d'intervention est de 10% de plantes touchées par au moins un puceron. En dessous de ce seuil, il ne faut pas laisser séjourner les pucerons plus de 10 jours de suite.

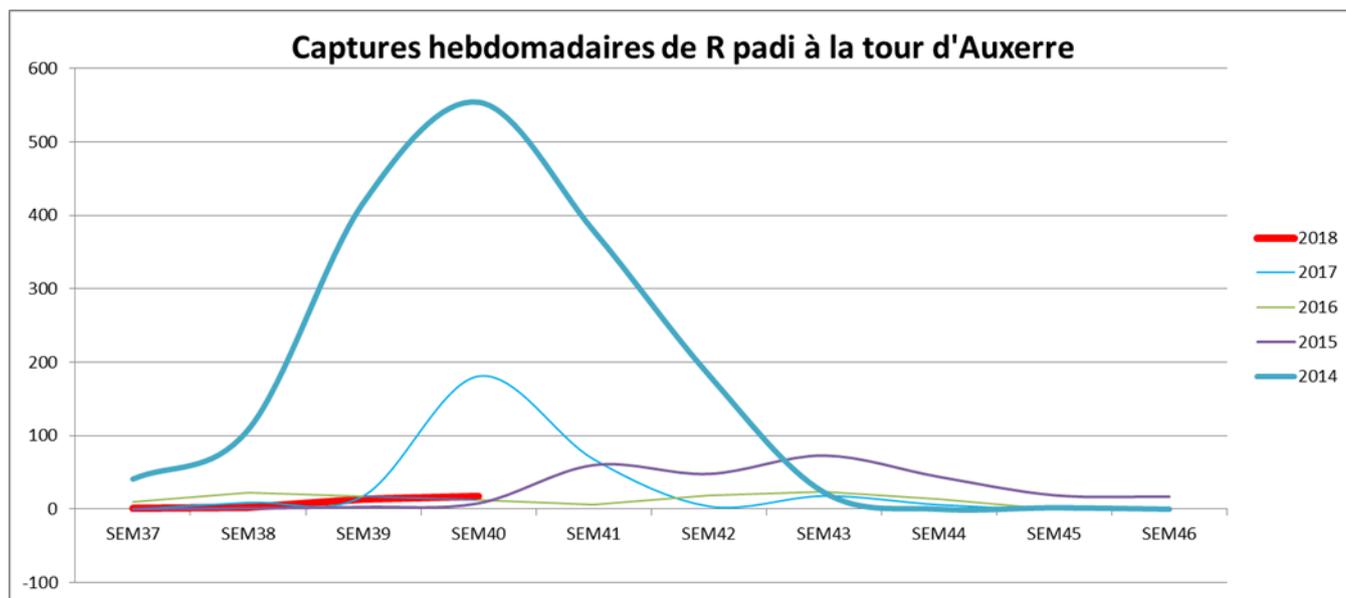
Sur 14 parcelles observées, aucune ne dépasse le seuil de 10% de plantes touchées.

**Risque actuellement faible. Surveillez les pucerons à partir du stade 1-2 feuille de la céréale.**





Le vol à la tour à succion d'Auxerre reste très faible.



## Adventices

Les graminées d'automne lèvent de manière hétérogène dans les secteurs où il a plu.

Dans les parcelles non semées et qui ont gardé de la fraîcheur, des graminées lèvent encore ! Il faut en profiter pour semer après destruction mécanique des graminées adventices.

Vous souhaitez avoir une information sur les adventices, visitez le site INFLOWEB ! ([cliquez sur l'image](#))





Annexe

Variétés de blé tendre d'hiver tolérantes au chlortoluron

Accor	Camp Rémy	Fluor	Kalystar	<b>Pastoral</b>	Sobbel
Accroc	Campero	Folklor	Kantao	Pepidor	Sofolk CS
Acoustic	Caphorn	Forblanc	Koreli	Pericles	Sogby
Adagio	Capvern	Forcali	Kundera	Phileas	Sogood
Addict	Caribou	Fructidor	<b>Kylian</b>	Pibrac	Soissons
Adéquat	CCB Ingénio	Gabrio	Laurier	Pierrot	Sokal
Adhoc	<b>Cecybon</b>	Galactic	Lazzaro	Plainedor	Solehio
Aérobic	Cellule	Galibier	Lear	Player	Solky
Alhambra	Cézanne	Galopain	Levis	Popeye	Solveig
Aligator	Charger	Galvano	LG Abraham	Prévert	Somca
Allez y	Chevalier	Garantus	LG Absalon	PR22R20	Sonyx
Altamira	<b>Chevignon</b>	<b>Geo</b>	<b>LG Armstrong</b>	PR22R58	<b>Sophie CS</b>
Altigo	Chevron	<b>Gimmick</b>	LG Ayrtou	Pueblo	Sophytra
Ambition	Claire	Goncourt	Limes	Quality	Sorrial
Amifor	<b>Colmetta</b>	Graindor	<b>Lorenzo</b>	Quatuor	Sorokk
Andalou	Compil	Granamax	Lyrik	Québon	Stereo
Antonius	Complice	Grapeli	Manager	Rebelde	Stadium
Apache	Conexion	Grillon	Mandragor	Renan	<b>Strauss</b>
Aprilio	Copernico	Hendrix	<b>Maori</b>	Ressor	<b>Stromboli</b>
Aramis	Courtot	Hybery	Marcelin	RGT Cesario	Sublim
Arche	Craklin	Hycrop	Matheo	<b>RGT Cyclo</b>	Sumo
Arezzo	Croisade	Hydrock	Messageur	RGT	System
Aristote	Contrefor	Hyfi	Minotor	Kilimanjaro	Sweet
Arlequin	Crousty	Hyguardo	Mobile	RGT Libravo	Swinggy
Artdeco	<b>Cupidon</b>	Hyking	<b>Mogador</b>	<b>RGT</b>	Syllon
As de cœur	Dialog	Hymack	<b>Montecristo</b>	<b>Montecarlo</b>	Sy Mattis
Ascott	Diderot	Hynergy	<b>CS</b>	RGT Texaco	Sy Pack
Athlon	Dinosor	<b>Hypocamp</b>	<b>Mortimer</b>	RGT Venezia	Sy Tolbiac
Atoupic	Distinxion	Hypod	Moskito	Richepain	Tapidor
Attitude	<b>Donator</b>	<b>Hypolite</b>	Musik	Rimbaud	Tentation
Aubenne	Einstein	Hyrise	<b>Mutic</b>	Rize	Terroir
Auckland	Energo	Hystar	Nemo	Rodrigo	Thalys
Aurele	Enesco	Hysun	Nirvana	Ronsard	Tiago
Aviso	Eperon	Hyteck	Noblesko	Runal	Tiepolo
Azzerti	Ephoros	Hywin	Nocibe	Rustic	Titlis
Bagou	Equilibre	Hyxo	Nuage	Saint Ex	Tobak
<b>Bardan</b>	Espéria	Hyxpress	Nucleo	Samurai	Toisonдор
Barok	Euclide	Hyxtra	Oakley	Sankara	Trocadéro
Bastide	Eureka	Illico	Odyssée	<b>Sanremo</b>	Tulip
Belepi	Exelcior	Innov	Oratorio	Santana	Uski
Bermude	Exotic	Inox	Oregrain	Scenario	Valodor
Boisseau	Expert	Instinct	<b>Orloge</b>	Sebasto	Velours
Bonifacio	Fairplay	Intérêt	Orvantis	Selekt	Vergain
Boregar	Farandole	Intro	Osmose CS	<b>Sepia</b>	Volontaire
Boston	Farinelli	Invicta	Oxebo	Seyrac	Waximum
Brevent	<b>Faustus</b>	Ionesco	Paindor	Sherlock	Zephyr
Buenno	Fenomen	Iridium	Pakito	Silverio	
Calabro	<b>Filon</b>	Isengrain	Paledor	Sirtaki	
Calisol	Flair	Isidor	Palladio	Skerzozo	
Calumet	Flamenko	Istabraq	Paroli	SO 207	

Toutes autres variétés que celles citées dans ces tableaux n'ont pas fait l'objet d'expérimentation. En conséquence, il conviendra d'éviter l'emploi du chlortoluron à 1800g sur ces variétés.

**En gras** : Nouvelles variétés.



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 8 du 16 octobre 2018



Pour toute information sur l'état sanitaire de la betterave sucrière, retrouvez le BSV betteraves sur le site de la Chambre régionale d'Agriculture, en cliquant [ici](#)

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action co-pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement